

Compte-rendu de la réunion du Conseil des Sages

Lundi 11 mars 2019

MEMBRES PRESENTS : FAVROT Annick, VIVIEN Josette,
DERVAL Monique, FREMONDIERE Brigitte,
BUREAU-COUASNON Joelle, ZWINGELSTEIN Christiane,
ALLAIRE Georges, BERNIER, Marc , CADY
Bernard, YVARS Marc, SAUVAGE Jean-Michel.

MEMBRES EXCUSES : GRELLIER Jean-Louis.

MEMBRES ABSENTS : BONNIN Eliane, LABAISSE Jean-Pierre

Présence de Monsieur le Maire .

Madame BELLANGER Marcelle était excusée.

Madame CULCASI était absente.

1- Ouverture de la réunion par Bernard CADY à 14h30.

Accueil de Monsieur le Maire et des membres du Conseil des Sages
Informations concernant les membres excusés.

2- Bernard Cady aborde la question des **absences régulières**, sans qu'elles soient justifiées, de deux membres du Conseil des Sages. Il avait déjà abordé la question en particulier avec M. le Maire, et en avait fait part à nos deux élues référentes. Dans le règlement intérieur, il y a un article qui traite de l'absentéisme.

Monsieur le Maire répond qu'il en a bien conscience, et qu'il faut envisager la démission, de ces deux personnes ; il propose aussi que les candidats pour entrer dans le conseil des Sages en juin 2018, qui n'ont pas été retenus, peuvent être des suppléants susceptibles de rejoindre le groupe des Sages (voir règlement intérieur remanié le 11 mars 2019). Monsieur le Maire voit avec nos élues et le conseil municipal la suite à donner à ce sujet.

3- Examen du règlement intérieur : proposition de Marcelle Bellanger du 13 février 2019.

Bernard Cady demande avant qu'on étudie ce règlement à Monsieur le Maire que le Conseil Municipal modifie la délibération du 28 avril 2016 concernant la création du Conseil des sages ou il est dit : « *Sur proposition du maire, ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition **pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours*** », sans quoi on ne peut pas parler de renouvellement pour 2021 !

Monsieur le Maire fera le nécessaire pour modifier ce texte.

4- Compte-rendu des 4 commissions :

➤ COMMISSION FRACTURE NUMERIQUE ET INFORMATIONS :

la FRACTURE NUMERIQUE ou ILLECTRONISME

Pas de solution miracle !

"Un peu partout sur le territoire, des formations au numérique sont organisées, à l'initiative d'acteurs locaux publics ou privés. Renseignez-vous auprès de votre MAIRIE ...

Certaines administrations proposent de vous épauler dans vos démarches. c'est le cas de la Cnaf (caisse nationale d'allocations familiales).

Cette fracture crée de la rancœur et de l'exclusion !!

Que faut-il mettre en place à Chalonnes ?

Il existe des postes informatiques au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et à l'Espace Emploi.

Nous suggérons un ou plusieurs postes supplémentaires, dans les locaux de la mairie, animés par quelqu'un qui ferait son service civique. M. le Maire répond qu'une formation importante est nécessaire, et que ça lui semble difficile. Il nous dit qu'il a déjà interpellé le Préfet à ce sujet pour l'avenir.

Joëlle Bureau suggère que « ça pourrait être une mission du « Tintamarre », ou Espace de Vie Sociale, qui pourrait répondre aux besoins de la population ». Monsieur le Maire répond qu'il fait faire attention aux doublons avec le CCAS.

La COM-COM est sollicitée et concernée par ce sujet : c'est elle ,qui gère les missions de la MSAP (Maison des Services Au Public)

Marc Bernier demande des informations concernant le club informatique local ; Bernard Cady, en tant qu'intervenant au « Club Infonet » , précise que c'est une association qui dispense des formations sur un programme annuel (initiation à l'ordinateur , initiation à internet, traitements des photos, album photos, Word , Excel, PowerPoint, la déclaration d'impôts, les antivirus, les tablettes, etc...) C'est, une association qui ne demande pas de subvention à la commune, qui vit avec les cotisations de ses adhérents. Cela lui permet entre autres dépenses de renouveler son matériel de temps en temps. La commune met à disposition un local. Les intervenants sont bénévoles.

INFORMATIONS

Nous envisageons de préparer une plaquette format A4 recensant sur le recto les divers services mis à la disposition des habitants par la commune. Nous avons repris et regroupés les renseignements contenus dans l'agenda 2019 de Chalonnnes de la page 11 à la page 17.

Sur le verso, nous indiquerons toutes les informations concernant ce qui touche à la santé (médecins, kinés, infirmiers, ostéopathes, étioopathes, sages-femmes, pharmaciens, etc...)

Monsieur le Maire trouve l'idée intéressante, mais se pose la question du coût !

➤ **COMMISSIONJ CONFLUENT DU LAYON, BIODIVERSITE ET CAMPING.**

Nécessité de séparer les sujets

Le 7 mars dernier : seconde réunion du groupe avec M. Jacques Chazot. Le thème de cette réunion est d'étudier les conditions techniques et législatives conditionnant l'aménagement du confluent du Layon :

Afin de pouvoir réfléchir sur l'aménagement du site, nous avons estimé nécessaire de bien connaître la situation actuelle et les raisons qui ont conduit à cette situation.

Pour ce faire, Monsieur Chazot a accepté de nous retracer l'historique du plan d'eau

Ce plan d'eau est né de la volonté de créer un terrain de sport hors crues de la Loire pour succéder au terrain trop petit des 2 croix

En 1974/75 il a été décidé de creuser sur 10 Ha pour mettre hors d'eau 6 Ha de terrains de sport

Ce « trou » était au niveau de 9.30 ngf (Nivellement Général de la France) soit pratiquement 1 mètre au-dessous du plus bas niveau de la Loire en été.

Ce trou s'est envasé en 40 ans d'environ 70 Cm

L'écoulement naturel du Layon est au niveau de 8.5 en 1976. Le barrage créée, de fait, par les soubassements du pont sur l'embouchure du layon est à environ 9 ,80 ngf aujourd'hui.

En 2010, malgré la réalisation d'un clapet permettant l'écoulement naturel du Layon en hiver, l'association « sauvegarde de l'Anjou » a obtenu juridiquement la suppression du clapet et du plan d'eau

Aujourd'hui, le site est sauvage, une grande partie de la surface est couverte de saulaie seule la part très fréquemment sous l'eau est en marécage

Un essai de creusement a été réalisé en septembre 2018, il a permis de constater que les fonds offrent une assez bonne portance après essorage, il faut maintenant attendre l'été pour apprécier l'évolution du remblai. À un an d'âge.

En conclusion :

Pour mener nos réflexions sur les aménagements possibles, il faut

- Essayer d'apprécier l'intérêt touristique (promenades, pique-niques, pêcheurs,)
- Imaginer les aménagements sous réserve de respecter les conditions suivantes : respecter l'écoulement naturel du Layon
- Il est possible de recréer un plan d'eau qui serait alimenté en eau par les pluies et les crues. Définir le lieu, la surface, le niveau.
- Etudier la vocation des autres zones, quels aménagements, quels raccordements avec le tour du plan d'eau (les 2 passerelles) et le terrain de sport

Beaucoup de réflexions à lancer !! Qu'est-ce qu'on souhaite ? Quelles surfaces ? Quels aménagements ?

Monsieur le Maire confirme qu'il est primordial d'avoir les informations sur la réglementation.

On peut y ajouter des équipements annexes : parcours santé, terrains de jeux, ... Il faudra aussi conserver les parties prairies (biodiversité , foin).

Rencontres à prévoir avec M. François Oger et M . Stéphane Guérif pour la biodiversité, et avec M. Schmitter pour le camping.

➤ **COMMISSION SECURITE / SECURITE ROUTIERE**



Photo de Chalonnnes la nuit prise à 2 h du matin

Bernard Cady fait référence à l'article paru dans « Ouest-France » le 10 mars 2019, concernant les éclairages la nuit.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion sur l'éclairage avait eu lieu en mairie en février.

Brigitte Frémondrière précise le défaut d'éclairage du passage pour piétons à l'entrée du pont de Chalennes, en venant de St Georges, et qui représente un danger.

Monsieur le Maire a précisé que ce problème avait été pris en compte, et qu'une signalisation serait installée.

Brigitte Frémondrière précise qu'elle a pris contact avec la « Prévention Routière », avec un intervenant, qui proposerait une séance au cours du 2^{ème} semestre 2019. Une rencontre a été programmée avec Mme Clément du CCAS, et Bernard Cady, pour obtenir une aide financière à cette organisation, par l'intermédiaire de la Conférence des financeurs. Mme Clément a rempli un dossier en précisant la possibilités de 2 séances (40 personnes chacune) avec des boitiers, pour être dans les véritables conditions de passage de l'examen du Code de la route . Il fallait déposer les dossiers de demandes d'aide financière avant le 25 février. N'ayant pas eu beaucoup de temps entre la dernière réunion et le 25 février, Mme Clément nous a conseillé de déposer des dossiers, qui seront complétés par la suite, pour des « cafés-citoyens » ou conférences ou réunions sur les thèmes suivants :

- Le conseil des sages à Chalennes, son rôle, ses actions, ses réflexions.
- Préparations et Constitutions de dossiers retraite
- Accessibilité et mobilité à Chalennes
- Etc...

Les aides financières ne seront effectives qu'en septembre 2019 si le dossier est accepté (réponse en juin)

Des plans de quartiers sont distribués par Brigitte Frémondrière à chaque sage pour noter les problèmes éventuels de sécurité.

Joëlle Bureau et Christiane Zwingelstein proposent de mettre en place une information pour les piétons et leur sécurité (forme à définir).

Brigitte Frémondrière précise qu'elle a assisté dans l'île de Chalennes à une conférence sur la biodiversité. Quelqu'un de la presse, présent à cette réunion, n'avait pas connaissance du Conseil des Sages de Chalennes !!!

On peut solliciter la presse au moment d'un évènement, ou à un moment qu'on juge opportun. Il ne faut pas hésiter à faire parler du Conseil des Sages.

Beaucoup de voitures aux heures de pointe, qui s'étendent de plus en plus. Il faudra bien un jour penser à l'alternative à la voiture.

Nécessité » d'un 2^{ème} pont !...

➤ **COMMISSION ACCESSIBILITE ET MOBILITE**

La loi « mobilité » qui va être étudiée a 4 objectifs :

- Solutions alternatives
 - Innovations de solutions
 - Réduire l'empreinte carbone
 - Investir dans des infrastructures.
-
- Faire remonter l'information sur les transports existants.
Transports en commun (Cars, trains/tramways/bus sur Angers. Il faudrait parfois accompagner des personnes qui ne savent pas se servir de ces moyens sur certains parcours (accompagnement bénévole)
 - i. Projet de contacter Monsieur Oger pour le développement durable.
 - ii. Possibilité de travailler avec l'employé de la vie sociale pour aider à mettre en place des permanences.
 - iii. Faire connaître aux gens la possibilité d'avoir des réductions.

Monsieur le Maire : PCAET Plan Climat Air Energie Territorial

Joëlle Bureau : une enquête est en cours sur les habitudes des usagers sur Internet.

5- Questions diverses :

- Bernard Cady précise que les comptes rendus de réunions du Conseil des Sages sont sur le site de la ville ; il demande à Monsieur le Maire de donner l'information aux conseillers municipaux.
- Bernard Cady demande des précisions sur les travaux du parc de la Deniserie ; Monsieur le Maire indique que de nouvelles tranches sont prévues en 2019 et 2020.
- Le point est fait sur le déplacement à Paris avec la visite de l'Assemblée Nationale. Il reste des petits détails à régler pour les participants.
Bernard Cady précise qu'il a envoyé un mail à Madame Dupont pour lui demander de nous tenir informés au cas où un autre déplacement à Paris se ferait en fin d'année pour ceux d'entre nous qui sont dans l'impossibilité de le faire en avril.

En conclusion de notre réunion :

Nous avons prévu que chaque commission déjà en place (Sécurité, Mobilité et accessibilité, Confluent du Layon biodiversité et camping, fracture numérique et informations) se retrouve **une ou plusieurs fois de maintenant à fin mai**, pour continuer le travail commencé et aboutir à des concrétisations. Les responsables de commission : Monique Derval, Josette Vivien, Brigitte Frémondrière et Marc Bernier feront le nécessaire pour réserver des salles, et informer les membres de leur commission. Nous ferons une synthèse de ce travail lors de notre

prochaine réunion du Conseil des Sages, que nous avons fixée le Lundi 27 mai à 14h30.

Merci à Christiane ZWINGELSTEIN pour le secrétariat pendant la réunion.